



Ville de
Bouxières-aux-Dames

LIVRET 2026-2027

SITE PÉRISCOLAIRE

René Thibault

- 01 NOTE DE RENTREE PERISCOLAIRE
- 02 RESTAURATION SCOLAIRE
- 03 ACCUEIL PÉRISCOLAIRE
- 04 FACTURATION



02

RESTAURATION SCOLAIRE

1 - FONCTIONNEMENT ET GESTION

Pour les parents qui souhaitent que leur(s) enfant(s) scolarisés à l'école élémentaire René Thibault déjeune(nt) à la restauration scolaire, les parents doivent compléter la fiche de renseignements de l'enfant.

La fiche est téléchargeable sur le site internet de la mairie (onglet ENFANCE puis DOCUMENTS DE RENTREE 2026 - 2027).

Ne pas oublier de remplir les documents suivants : le mandat SEPA périscolaire et celui de la restauration scolaire.

La fiche et les documents associés sont à remettre à l'accueil de la mairie avant le premier jour de présence de l'enfant à la restauration.

La pause méridienne s'étend de 11h45 à 13h30.

Une animatrice/un animateur par classe accompagne les enfants pendant le repas. Un agent de restauration prépare les repas livrés par la cuisine centrale de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey. Les menus sont consultables depuis le portail famille.

Les objectifs éducatifs visés :

- Valoriser l'alimentation de qualité proposée par la cuisine centrale favorisant les produits frais et locaux
 - Renforcer l'éducation au goût, à la consommation et à l'équilibre alimentaire.
 - Satisfaire les convives avec les plats proposés
 - Favoriser l'activité physique dès le plus jeune âge
 - Réduire les déchets issus du service et du repas
 - Eduquer les enfants à la lutte contre le gaspillage alimentaire.
 - Favoriser l'autonomie des enfants et les responsabiliser
 - Accueillir les enfants avec leurs singularités dans une démarche inclusive
 - Faire des repas un moment convivial et agréable respectueux des rythmes de vie
-

L'ÉQUIPE RENÉ THIBAULT



Lucie

Directrice
périscolaire



Marylène

Animatrice
restauration
et Aide aux devoirs



Nezha

Animatrice
restauration
et Aide aux devoirs



Cynthia

Animatrice
restauration
et périscolaire



Mélissa

Animatrice
restauration
et périscolaire



Nabil

Animateur
restauration
et périscolaire



Corentin

Animateur
restauration
et périscolaire



Isabelle

Animatrice
restauration



Aurélie

Animatrice
restauration
et périscolaire



Cindy

Animatrice
restauration
et périscolaire



Florent

Animateur
restauration
et Aide aux devoirs



Catherine

Animatrice
restauration



Karine

Agent de
restauration



Virginie

Agent de
restauration



Sébastien

Agent de
restauration
(remplaçant)

03

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

1 - FONCTIONNEMENT ET GESTION

L'accueil est ouvert les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

L'encadrement est assuré par des agents municipaux.

Vous devez obligatoirement remplir la fiche de renseignements de l'enfant avant de l'inscrire au périscolaire.

A. Accueil du matin

Pendant ce temps d'accueil, les enfants profitent d'espaces aménagés pour jouer et participer aux différentes activités proposées. L'accueil se fait depuis la porte d'entrée (portail vert) du bâtiment appelé « Aquarium ».

Nous proposons les créneaux suivants : de 7H20 à 8H20 ou de 7H50 à 8H20

B. Accueil du soir

Après l'école, les enfants peuvent rester à l'accueil du périscolaire du soir.

C'est aux parents de prévoir dans le sac de l'enfant un goûter et une gourde. Ils sont accueillis à partir de 16h30 et jusqu'à 18h30. Les enfants participent à des activités de loisirs encadrées et libres.

- De 16H15 à 16H45 : Départ échelonné autorisé (temps du goûter)
- De 16H45 à 17H30 : Pas de départ échelonné possible (temps des activités)
- De 17H30 à 18H30 : Départ échelonné autorisé à partir de 17H20

Le soir et en cas de retard exceptionnel, nous vous demandons de prévenir l'équipe d'animation au 06 40 58 49 92

Pour nous permettre de garantir la sécurité des enfants accueillis, les parents devront obligatoirement inscrire et/ou désinscrire (portail famille) leur(s) enfant(s) au plus tard la veille du jour à 11h. L'inscription se fait par l'intermédiaire du portail famille.



04

FACTURATION PERISCOLAIRE

Toute absence non annulée ou annulée hors des délais mentionnés ci-dessus donnera lieu à une facturation, sauf en cas de motif sérieux dûment justifié (accident de la circulation, maladie de l'enfant sous réserve de production d'un certificat médical).

Tout changement de situation (numéro de téléphone, personne habilitée à venir chercher l'enfant ...) devra être immédiatement signalé en Mairie.

L'accueil périscolaire donnera lieu à une facturation automatique en fin de mois. Toute heure commencée est due.

Les tarifs sont consultables depuis le site internet de la mairie (*onglet enfance puis documents de rentrée périscolaire 2026-2027*).

Pour des informations et transmettre les justificatifs d'absences de votre enfant, vous devez les transmettre au site périscolaire concerné.

Site périscolaire René Thibault

Lucie CHASSATTE, la Directrice du périscolaire

periscolaire@bouxieresauxdames.fr

06 40 58 49 92

La facturation

Sophie HUIN, la comptable

comptabilite@bouxieresauxdames.fr

Demande de renseignements enfance et jeunesse

Florian NOEL, le coordinateur enfance et jeunesse 3 à 17 ans

coordinateurenfancejeunesse@bouxieresauxdames.fr



Application «One Pocket»

Moyen privilégié pour communiquer avec les parents. Téléchargez l'application et demandez les codes d'accès aux Directrices d'écoles (sauf pour l'école Maternelle Nicole Kierren).

Mairie de Bouxières-aux-Dames

1 place de la mairie - 54136 Bouxières-aux-Dames
(+33) 03 83 22 72 09
accueilmairie@bouxieresauxdames.fr
www.mairie-bouxieres-aux-dames.fr

Suivez-nous
sur Facebook ?

